

Madame Elisabeth DUMOULIN-EGGERMONT

5, rue du Maréchal Foch

59890 DEÛLÉMONT

A Monsieur le Préfet du Nord,

Objet : Avis de consultation CL WARNETON (CLAREBOUT) à Comines-Warneton (Belgique)

Monsieur le Préfet,

Deûlémontoise de toujours, je me révolte voyant ce qui se passe, et ce qui va se passer sur les bords de la Lys, face à notre village de Deûlémont, à 210 mètres des habitations.

La société CLAREBOUT, depuis 2011, ne cesse de construire et ne tient compte de rien.

Concernant ce dernier permis demandé pour ce deuxième frigo, quelle a été ma surprise en lisant dans la demande de permis qu'à « Deûlémont nous sommes déjà habitués à un congélateur, pourquoi pas deux ? ». C'est insultant.

Lors de la construction du premier, c'était déjà pour rapatrier sur le site de Warneton tous les autres dépôts de Belgique. « On » nous répète la même chose pour ce deuxième congélateur : « mensonge » ! Nous savons tous que la société CL WARNETON est en surproduction et que depuis longtemps elle dépasse les 1 140T/j autorisées. Le nombre de camions par jour est une preuve, sachant que les camions sont en surcharge (informations recueillies auprès des anciens employés).

Cette usine sent très mauvais : pommes de terre pourries (pelures fermentées), pourriture (la Station d'Épuration), frites et graillons (huiles brûlées), fumées grasses qui retombent aux alentours de l'usine, feu de cheminée (fumée noire de la cheminée de 60 m), torchère de dégazage qui dégage des flammes de plusieurs mètres et de la fumée noire,

Lors de la réunion Odométrie - Olfascan de juin 2016, il a été démontré que cette usine pollue à 8 km à la ronde !

Comment peut-on accepter que CL WARNETON peut faire (les riverains ne peuvent même pas faire de feu dans leur jardin !) et à l'usine ça fume et parfois il y a des flammes de 3 m qui sortent des cheminées...

On nous a fait croire qu'une cheminée de 60 m de hauteur et 3 m de diamètre allait être un miracle pour les nuisances : rien ne change. Au contraire les nuisances retombent plus loin.

On nous fait croire qu'il n'y aura pas de surproduction : « mensonge ». Pourquoi avoir réalisé de nouvelles installations : eau, électricité, ajout d'un bassin

aérobie. Pourquoi avoir bâti des bureaux immenses où il n'y a personne pour l'instant ?

Pourquoi CL WARNETON est le seul intéressé par la plateforme bimodale (cadeau de la Région wallonne via le P.A.C.O.) ? La Municipalité de Deûlémont a émis un avis négatif lors de l'enquête. La commissaire-enquêtrice a également émis un avis négatif. Chose importante : l'avis de Monsieur le Préfet du Nord qui a émis, lui aussi, un avis négatif, refusant ces constructions.

Est-on entendu ? Je ne pense pas !

Il faut venir voir sur place pour se rendre compte du gigantisme. Pour CL WARNETON, « Deûlémont n'a aucune importance ». Nous n'avons, disent-ils, qu'une cheminée de briqueterie et une église ! Mais autour de cela il y a : 2 écoles, une mairie, un restaurant et, surtout, 1 800 habitants.

Que dire aussi des rejets dans la rivière : rejets aux couleurs diverses, rejets de graisses, rejets de mousse.

À 800 m de cette usine, à vol d'oiseau, nous subissons régulièrement toutes ces nuisances.

La mauvaise foi des représentants de l'usine, venant sur place, à ma demande, pour constater cette odeur de frite et de graillon : « Je ne sens que le feu de bois » !

Comment ne pas être révolté !

Il y aurait encore de nombreuses choses à dire. Une chose est sûre : Je ne veux pas d'agrandissement pour cette usine !

En 2015, j'ai créé l'association « Deûlémont – Défense de l'environnement » pour défendre notre village contre ce pollueur, avide de fortune.

Nous souhaitons que Deûlémont reste une commune rurale, où il fait bon vivre.

CONCLUSION :

Monsieur Jan CLAREBOUT (S.A./N.V. CL WARNETON) aurait dû déposer une demande de **permis de type 1**

Une fois de plus, il ment et nous fait croire à ses magouilles.

Merci d'avoir pris le temps de lire mon témoignage.

Mon mari partage les mêmes doléances et se joint à moi.

Deûlémont, le 30 juillet 2019.

Elisabeth DUMOULIN